

ment. Pendant que le sirop est sur le feu, il est nécessaire de le brasser presque continuellement, sinon, il brûlera et ce sera une mort certaine pour les abeilles. Après que le sirop a bouilli, nous le faisons refroidir jusqu'à ce que l'on puisse endurer le doigt dans la chaudière. Nous prenons une hausse vide que nous plaçons sur la colonie qui doit être soignée, nous plaçons un plat de quatre pintes sur les cadres du corps de la ruche, puis nous versons le sirop. Nous prenons un coton à fromage de 6 pouces de largeur et de 18 pouces de longueur. Nous trempons et recouvrons le sirop et nous laissons descendre l'autre bout sur les cadres. Nous mettons un sac en toile sur la hausse puis nous posons le couvercle.

(à suivre)

MARC F. MARTINEAU.

Errata. — N° du mois de juin, page 13, 2ème colonne, 30ème ligne. Au lieu de « ces ruches » (ruchette) lire nos ruches (miel).



LE CAPITAL POUR TOUS

Plus de Pauvres, 8 Millions de Bourgeois!!!

LE RICHE ET LE PAUVRE

Deux petits citoyens naissent le même jour, dans la même ville, sous le même toit. La société les inscrit côté à côté sur les registres de la paroisse ; ils sont égaux devant la nature, égaux devant les lois du pays, sujets aux mêmes besoins exposés aux mêmes souffrances, astreints aux mêmes devoirs, investis des mêmes droits.

Seulement, l'un des deux bambins est fils de bourgeois, et l'autre est fils d'ouvrier.

Le premier trouve à sa porte un capital tout fait, tout prêt, qui n'attendait que sa naissance pour se mettre à son service. Le second ne trouve rien.

Grâce au capital, qui est un instrument de travail perfectionné, l'enfant du riche est libre de choisir entre les professions les plus agréables, les plus honorées et les plus lucratives. Pour peu qu'il soit prévoyant et économique, il accroîtra sa fortune et laissera à ses enfants plus qu'il n'a reçu de son père.

L'enfant du pauvre, le jeune ouvrier, possède ses deux mains au bout des bras, ce qui fait un bien modeste outillage. Il ne choisit pas le travail, il le cherche, il le sollicite ; il offre ses services à l'entrepreneur qui les accepte ou les refuse, selon que les affaires vont bien ou mal.

Voilà deux citoyens égaux devant la nature et la loi, mais terriblement inégaux devant le pain et la viande. Qu'en pensez-vous ?

II

A QUI LA FAUTE ?

Celui qui souffre sans avoir mérité son mal est porté, par instinct à accuser le destin, la nature, la Société. Pourquoi la vie est-elle si difficile et si dure pour moi, quand elle est douce et facile à tel autre ? Je suis victime d'une injustice, évidemment.

Non, la nature n'est pas injuste. Elle a les mêmes bontés pour les fils de l'ouvrier et pour celui du riche. Je crois même qu'elle accorde un supplément de vigueur physique et moral aux enfants du pauvre travailleur.

Le destin n'est pas injuste ; il est aveugle.

La Société n'est pas injuste, elle est limitée dans sa fonction. Qu'est-ce que l'État ? Une assurance mutuelle formée par quelques millions d'hommes pour garantir à chacun ses droits. Moyennant une cotisation proportionnelle, la société procure à tous les citoyens, riches comme pauvres, la jouissance inviolable de ce qui leur appartient. Elle protège indistinctement, sans faveur, les millions du financier et le bras du mercenaire qui ne possède pas autre chose. Son action légitime ne va point au delà ; il lui est également interdit de dépouiller le riche au profit du pauvre et d'asservir les bras du pauvre au profit ou aux plaisirs du riche. Si l'on prétend que l'État a le droit de confisquer l'argent des millionnaires pour le donner aux indigents, on admet par cela seul qu'il peut réduire les pauvres en esclavage et les astreindre à cultiver gratis comme autrefois, les domaines du grand propriétaire. Non ! le droit de propriété est antérieur et supérieur aux contrats politiques, comme le droit d'aller et de venir, de respirer et de vivre ; car la propriété, c'est la personne humaine amplifiée, étendue, prolongée au delà du corps par le travail et l'épargne.

L'État déplore la trop grande inégalité des conditions, il en souffre, mais il n'est pas en mesure d'y remédier par voie de nivellation, parce que l'État n'a aucun droit sur les fortunes privées. Il ne dispose que du budget, c'est-à-dire d'une fraction de nos revenus, mise en commun dans un commun intérêt. Et les pauvres sont peut-être plus intéressés que les riches à maintenir l'État dans les limites de son action normale ; car si la borne était ôtée, ceux qui possède beaucoup risqueraient de perdre quelque chose, mais ceux qui possèdent peu risqueraient de perdre tout.

S'il y a des riches et des pauvres, ce qui est un mal, l'État n'en est pas plus responsable que le destin ou la nature.

Mais alors, à qui la faute ?

La faute en est à ceux qui, par insouciance, par égoïsme ou par ignorance ont fait souche de pauvres, c'est-à-dire jeter des enfants dans la vie sans leur préparer un capital.

III

D'OU SORTENT DONC LES CAPITAUX ?

La population du globe ne se compose pas de privilégiés et de déshérités, comme on l'a dit méchamment pour exciter les pauvres contre les riches.

Il y a des hommes qui héritent parce que leurs parents ont su et voulu amasser quelque chose, et des hommes qui n'héritent pas parce que leurs parents ne leur ont rien laissé.

Tous les capitaux, sans exception, ont été créés par l'homme, et non par l'homme en général, mais par tel ou tel homme ; par des individus actifs et prévoyants, qui travaillaient plus dur et se privaient plus bravement que les autres, soit pour ménager des ressources à leur vieillesse, soit pour rendre la vie facile à leurs enfants.

La nature n'a pas créé de capitaux. Elle a mis à la disposition des hommes une certaine quantité de matières premières qui n'avaient aucune utilité par elles-mêmes, et qui ne pouvaient passer à l'État de capitaux, sans le travail humain.

La terre inculte, couverte de plantes sauvages, peuplée d'animaux farouches, n'offrait aucune utilité, et n'avait par elle-même aucune valeur. Les premiers hommes qui ont habité le Canada, la Province de Québec, se sont vus en présence d'animaux formidables, l'ours, le tigre, etc. Ils ont exproprié ces premiers occupants, ils ont ensuite défriché, amélioré, ensemençé la terre ; c'est ainsi qu'ils s'en sont rendus maîtres, et lorsqu'elle a valu quelque chose, elle est restée légitimement acquise à ceux qui lui avaient communiqué une dose d'utilité. Le même fait s'est produit partout où nous voyons l'homme établi. Ce n'est pas le hasard qui a fait les premiers propriétaires fonciers, c'est la lutte et la peine. Est-il juste qu'après avoir purgé un coin de terre des animaux féroces qui l'habitaient, après avoir cultivé, défriché et amélioré le sol, je transmette à mes héritiers le fonds conquis et transformé par mon courage et mon travail ? Aucun être sensé ne soutiendra le contraire.

Les pierres enfouies sous la plaine de Lachevrotière et St-Alban n'étaient pas des capitaux fournis par la nature, pas plus que le minerais de fer ou la houille qui reposaient à deux ou trois cents mètres sous le sol. C'est le travail de quelques hommes qui a découvert, extrait et mis en œuvre ces matériaux aujourd'hui très utiles. La pierre extraite, débitée, taillée, assemblée, cimentée, fait une maison ; le fer fondu, affiné, forgé, travaillé en cent façons, fait un outillage savant et perfectionné ; la houille tirée du tréfond de la terre, transportée et amassée dans la cour de l'usine, fait une provision de combustible et de force ; l'ensemble constitue un gros capital entièrement créé par le labeur de quelques hommes. Car, si ces hommes s'étaient croisé les bras, la pierre resterait inutile dans la carrière, le fer inutile dans la mine, la houille inutile dans son gisement, et toutes ces choses naturelles seraient hors de notre usage, comme si elles n'existaient pas. Est-il juste que ce

(Suite à la 14 page)